Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215600651-20260625-DELIB_2026_49-DE

MAIRIE DE GOURHEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
15/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Délibération n° 2026-49

Objet

Tarifs cantine scolaire 2026/2027

Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin, le Conseil Municipal de la commune de GOURHEL, dûment convoqué le 15 Juin, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Kévin ARGENTIN, Maire.

Conseillers présents : ARGENTIN Kévin - BRAUD Noémie - DOUBLET Anne-Sophie - GUILLAUME Jean-Marc – GUILLEMOT Sandra – LADIRAY Jean-François – LELEVÉ Guillaume - LE BOT Mickaël - LE ROCH Delphine - MERVEILLEUX Emilie – MOUNIER Samuel - TOUZE Benjamin

Conseillers absents excusés : ANNIC Marianne - CORNUEL Laurence (pouvoir à MERVEILLEUX Emilie) - LEHERICY Ethan (pouvoir à Guillaume LELEVÉ)

Conseillers absents :

Secrétaire de séance : LELEVÉ Guillaume

Monsieur le Maire présente la grille tarifaire actuelle pour la facturation des repas de la cantine scolaire pour l'année 2025-2026.

Quotient familial	0 à 500 €	501 à 1000 €	1001 à 1500 €	1501 € et +
Tarif	0,90 €	1 €	2,50 €	3,90 €

♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦

Après délibération, le conseil municipal,

APPROUVE de ne pas changer la grille tarifaire de cantine scolaire.

AUTORISE les agents et les enseignants à commander leurs repas avec le prestataire de la cantine scolaire. Facturation du repas à 3.90 € TTC.

Les tarifs des repas de la cantine scolaire à partir du 1er septembre 2026 seront les suivants :

Quotient familial	0 à 500 €	501 à 1000 €	1001 à 1500 €	1501 € et +
Tarif	0,90 €	1 €	2,50 €	3,90 €

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Kévin ARGENTIN

MAIRIE DE GOURHEL 56000

Secrétaire de séance,
Guillaume LELEVÉ